

dire que l'affaire n'intéresse que le gouvernement central et les gouvernements provinciaux. Cela inquiète tous les membres du Parlement. Vu ces déclarations, tous les députés ont droit à ce qu'on leur dise où nous en sommes à cet égard. Lorsque la conférence fédérale-provinciale se tiendra en octobre, ce ne sera pas la réunion d'un club très fermé, ouvert aux seuls membres du gouvernement fédéral ou des gouvernements des dix provinces. Le gouvernement fédéral n'y sera qu'en qualité d'agent exécutif du Parlement. Or les membres du Parlement ont droit d'être renseignés sur la situation. Il est de notre devoir de dire ce que nous pensons d'une situation comme celle-là alors que l'observation la plus claire qui ait été formulée du côté ministériel c'est: "Faites votre choix, George".

Cela ne suffit pas. Comment donc! Chacun de nous peut être appelé n'importe quand à faire son choix entre différents faits qu'on peut légitimement mettre en doute!

Nous avons certes le droit de savoir précisément ce qu'il en est de ces propositions à l'égard desquelles le parti libéral s'est irrévocablement engagé. On ne nous dira assurément pas maintenant qu'on peut les mettre aussi facilement au rancart, car il n'y a pas que le premier ministre (M. St-Laurent) qui ait traité cette question. Après avoir parlé de la conférence de 1945-1946 (et, si la déclaration du premier ministre, l'autre jour, avait pour objet d'exposer l'attitude présente, il faut se reporter à cette époque-là), M. Abbott a dit ce qui suit dans son exposé budgétaire de 1947 (page 2533 des *Débats*):

Le gouvernement du Canada a hâte que toutes ou presque toutes les provinces aient conclu des accords qui le mettent en mesure de réaliser le noble idéal national qui l'a décidé à formuler ses propositions générales en août 1945.

Est-ce que cette déclaration suscite des applaudissements? Non! Certains des députés qui n'ont pas alors applaudi cette déclaration de M. Abbott commencent peut-être à se demander où nous en sommes actuellement à ce sujet.

Une voix: Et vous?

L'hon. M. Drew: N'ont-ils pas, en somme, été élus d'après cet engagement et il n'est certes pas outré de dire que le Gouvernement occuperait de façon abusive les banquettes ministérielles, s'il n'avait pas l'intention de s'acquitter de l'engagement pris en 1953, alors que sont venus siéger en cette enceinte tous les députés actuels, sauf ceux qui ont été élus lors d'élections complémentaires. Par conséquent, monsieur l'Orateur, c'est une chose que nous avons certainement le droit...

[L'hon. M. Drew.]

M. Ferguson: Ne dites rien maintenant de ces promesses électorales.

Une voix: Quarante-deux points.

L'hon. M. Drew: Un des honorables messieurs d'en face a crié: "Quarante-deux points!"

Une voix: Vingt-deux.

L'hon. M. Drew: Qu'il me soit permis de lui conseiller de relire le manifeste du parti libéral de 1953. Il verra que le chiffre 22 ne représente qu'une fraction des points exposés dans ce livre magnifiquement relié et publié à ce moment-là.

M. Hodgson: Il s'agit probablement de "21 décampe!"

L'hon. M. Drew: Nous ne sommes pas à discuter une question scientifique ou théorique. Nous débattons le principe même dont doit s'inspirer le Gouvernement s'il veut régler le problème du chômage.

L'hon. M. Garson: L'honorable député me permettrait-il une question? S'il était premier ministre d'Ontario aujourd'hui, accepterait-il en bloc les propositions du Livre vert?

L'hon. M. Drew: Oh! monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette question. En effet, le ministre est l'un de ceux qui savent parfaitement que j'ai réclamé l'acceptation des propositions en cause, une fois qu'on eut recueilli les données pertinentes. Il siégeait là-bas et m'a entendu réclamer l'adoption desdites propositions.

L'hon. M. Garson: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Drew: Je continue, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Garson: Je soulève la question de privilège...

L'hon. M. Drew: Je continue.

M. l'Orateur: Je crois comprendre que le ministre soulève maintenant la question de privilège.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami a dit que je siégeais là et que je l'ai entendu souscrire aux propositions en cours. J'y siégeais et je l'ai entendu les rejeter, lui qui était premier ministre d'Ontario.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Sabotage!

M. Brown (Essex-Ouest): Il a sabordé cette conférence.

L'hon. M. Drew: Il est difficile de fournir, tout en restant dans les limites du Règlement, une réponse appropriée à la dé-